Si vous êtes en affectation à l'année et que vous êtes envoyés hors de votre RAD (adresse administrative) ou de votre domicile (adresse personnelle), vous bénéficiez de remboursements de frais de déplacement.

Pour mettre en route votre dossier, rendez-vous sur le PIA dijon, dans l'espace documentaire (3<sup>e</sup> onglet du haut).

La note académique concernant les frais de déplacement a été publiée la semaine dernière, et toutes les pages ne vous concernent pas. Pour que votre dossier ne soit pas pris en compte trop tardivement, attention à vous occuper rapidement de la première étape.

En priorité, concentrez-vous sur les documents suivants et imprimez-les:

## -page 2 : Schéma d'organisation des différents acteurs Fiche pratique à l'attention des personnels SP (Service Partagé) /TZR (Titulaire sur Zone de Remplacement) 2nd degré –personnels médico-sociaux

Ce document vous résume les différentes étapes que votre dossier va suivre.

-La liste des correspondants (annexe III, p22 du Pas à Pas)

Ce document vous permettra de joindre vos responsables à la DAF (Division des Affaires Financières) en cas de besoin.

-Le dossier de votre emploi des temps validé par le ou les chefs d'établissements, avec la liste de documents à fournir qu'il faudra joindre. (annexe 4 p23 du Pas à Pas)

Le rectorat incite à le faire remonter par voie numérique mais vous pouvez aussi en version papier via le secrétariat de votre établissement principal d'affectation (Celui où vous faites le plus d'heures).

- -L'attestation sur l'honneur à compléter (p24 du Pas à Pas)
- +Annexe VH1 (ou 6A...) Désignation des valideurs hiérarchiques

C'est à discuter dans votre RAD ou dans l'établissement principal d'affectation. Le valideur achève les démarches mensuelles sur DT Chorus, état de frais déclarés une fois que votre dossier sera actif).

La priorité est donc de transmettre votre dossier. Quand votre Ordre de Mission Permanent sera prêt, vous pourrez passer à la phase de saisie sur DT-Chorus. Vous pourrez nous joindre, ou venir en stage, pour vous familiariser avec le logiciel.

A bientôt,

Véronique DADOU et Annabelle QUESNE pour le secteur TZR SNES-FSU Dijon